

FUTSAL

Réunion du 20 Août 2018

Présidence : M. Dominique D'AGOSTINO.

Co-président : M. Eric BERTIN.

Assiste : M. Yves BEGON (Président du département sportif).

HORAIRES

Les clubs sont invités à communiquer à la Commission Régionale Sportive l'horaire officiel du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile dans les délais impartis au règlement en respectant les nouvelles dispositions réglementaires.

NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES DÈS 2018-2019

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à LYON le 30 juin 2018, de nouvelles dispositions réglementaires concernant les horaires des rencontres ont été votées et adoptées par les clubs.

Elles sont applicables dès la saison 2018-2019 (cf. : article 4.4 du règlement des championnats régionaux Futsal de la LAuRAFoot).

*Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile (championnat et coupe LAuRA), le **samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.***

La Commission sportive communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptées par la Commission Régionale Sportive). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 18h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ».

Lever de rideau (cf. : Art. 4.6)

Le match devra débuter 2 heures minimum avant le coup d'envoi du match principal tout en respectant la plage horaire imposée pour le championnat de Ligue.

GYMNASES

Rappel :

Obligation est faite aux clubs d'utiliser des gymnases classés :

- Pour la R1 Futsal : gymnase classé en Niveau 2
- Pour la R2 Futsal : gymnase classé en Niveau 3.

FORMATIONS TECHNIQUES

Inscriptions sur le site internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

- * **Module Futsal base (découverte + perfectionnement)**
du 02 au 05 janvier 2019 à LYON
- * **Module Futsal perfectionnement**
du 25 au 27 octobre 2018 à COURNON D'AUVERGNE
- * **Certification Fédérale Futsal base**
le 18 janvier 2019 à LYON
le 24 mai 2019 à ANDREZIEUX BOUTHEON.

FORMULAIRE

Dans le cadre de la préparation de la saison sportive 2018-2019, les clubs engagés dans les championnats Régionaux Futsal (R1 et R2) devaient retourner à la Commission Régionale Sportive Futsal la fiche de renseignements requis sur le formulaire qui leur a été adressé en juillet dernier concernant les obligations réglementaires.

A ce jour, la Commission est toujours dans l'attente de ces renseignements émanant des clubs ci-après :

- * ECHIROLLES PICASSO
- * F.C. CHAVANOZ
- * A.S. PTT SAINT ETIENNE
- * A.S. ROMANS
- * VIE ET PARTAGE
- * AIX LES BAINS F.C.

Ces clubs sont conviés à s'acquitter au plus vite de cette formalité indispensable pour le bon fonctionnement de la saison 2018-2019.

COUPE DE FRANCE FUTSAL

Il est rappelé aux Districts d'informer les clubs futsal qui ont la possibilité de s'inscrire en Coupe Nationale Futsal avant la **date limite du 1^{er} septembre 2018.**

COURRIER DES CLUBS

LYON MOULIN A VENT :

La Commission prend acte et regrette la décision du club en date du 20 août 2018 de se déclarer en **inactivité partielle dans la catégorie SENIORS** pour la saison 2018-2019.

Elle demande aux clubs de la Poule A en 1^{ère} phase du championnat Futsal R2 d'enregistrer cette décision.

Les Présidents,

Dominique D'AGOSTINO et Eric BERTIN